divers autres endroits de l'Italie, qu'il y tombe des pluies continuelles & exceſſives.

Le 9 du courant, il arriva à Livourne un vaiſſeau Anglois nommé la *Terreur*, dont le Capitaine rapporta qu'étant allé à Bone (côte d'Alger) pour charger des grains, il en avoit trouvé les traites défendues. Le 11, il entra dans ce Port une barque de Gênes chargée de trois mille barils d'huile; mais le Patron mit le prix de la denrée ſi haut qu'il ne ſe préſenta point de Marchand, & il a fait voile pour Marſeille. Un vaiſſeau Anglois, arrivé en 45 jours de Terre-Neuve & en 16 du détroit, y a apporté un chargement de morue. Cette denrée y abonde, elle eſt même à bas prix; toutefois elle n'a point de débit: la diſette des huiles en Italie, porte un préjudice notable à cette branche dn commerce. Un vaiſſeau Marchand Anglois, chargé de grains, de ſalaiſons, &c. doit être parti de ce Port pour Smyrne où ces denrées manquent.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 29 Décembre.*

On ne reçoit de diverſes Provinces que des nouvelles d'inondations, d'ouragans, & de ravages.

Si la quantité de thé arrivée à la Compagnie des Indes étoit pour le compte des Particuliers, le prix en diminueroit de moitié; mais avec des privileges excluſifs, on met en vente ce qu'on veut, & au prix que l'on veut. On croit que la Compagnie ſe propoſe d'exercer le projet d'établiſſement dans l'Iſle de Balambagan, formé par M. Dalrymple, pour prendre part au commerce des épiceries, que les Hollandois font, ſeuls, au détriment de toute l'Europe.

Il a été employé cette année à la pêche dans le Golfe de S. Laurent plus de 200 vaiſſeaux; & on en retirera un profit conſidérable.

Ceux de nos Négocians qui font la traite des Negres en ont acheté, depuis trois ans, 80,000 qu'ils ont vendus 280,000 l. ſterl. (6,330,000 liv. tournois). Ces Marchands d'hommes ont aujourd'hui bien de la peine à s'en procurer ſur la côte d'Afrique.

La monnoie d'argent manque dans ce Royaume, ce qui cauſe un grand embarras dans le commerce de détail. Il s'eſt répandu une grande quantité de guinées fauſſes, beaucoup plus légeres que les autres.

Le nouveau Lord Maire a fait revivre le Réglement qui ôte à nos Marchands de denrées, Citoyens libres, la liberté d'entrer & d'acheter dans les Marchés avant midi.

Du 11 Décembre 1770 au 10 Décembre 1771, il eſt mort dans les Villes & Fauxbourgs de Londres, Weſtminſter, &c. 21,680 perſonnes, 97 de l'âge de 80 à 90 ans, 1 de 100 ans, 2 de 101, & 1 de 107: il eſt né 17,072 perſonnes.

PROVINCES-UNIES.

D'Amsterdam, *le 2 Janvier.*

Il eſt mort en cette Ville, l'année derniere, 7,983 perſonnes, 581 de plus que l'année précédente. Il y a eu à la Maiſon-de-Ville 296 mariages proclamés, 582 célébrés, & 1354 dans les Egliſes réformées. Le nombre des baptêmes dans leſd. Egliſes, monte à 4,707.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Nantes, *le 2 Janvier.*

La derniere quinzaine de Décembre, il eſt arrivé dans notre Port moins de grains qu'il n'en entroit ordinairement, depuis quelques mois, dans les mêmes intervalles de tems: il n'eſt venu que 39 tonneaux de froment, 99 ton. 835 quintaux & 62 livres de ſeigle, du 20 au 27: ils étoient tirés du Legué, Quimperlé & d'Audierne. Depuis long-tems, il ne nous en arrive que bien peu de l'Etranger.

Les armemens pour les Iſles ſe ſuccédent avec rapidité: de 9 navires François ſortis de ce Port dans l'eſpace de ſept jours, cinq étoient deſtinés pour le commerce des Colonies, ſçavoir les *Jumeaux* & le *Darius* pour la Guadeloupe, l'*Ecluſe* pour S. Domingue, le *S. Michel* pour le Cap, le *S. André* pour Guinée. Il eſt arrivé dans le même tems de la Guadeloupe, la *Nouvelle Héloïſe*, de Léogane l'*Agamemnon*, du Cap le *Voltaire* & le *Saint-Domingue*. Les navires le *Bien-Aimé*, la *Perſévérance*, & la *Jeune-Annette*,

ont amené de Saint-Pierre & Miquelon, & de Terre-Neuve de la morue & de l'huile.

De l'Orient, *le 2 Janvier.*

Le vaiſſeau le *Duc de Praſlin*, commandé par M. de Clonard, venant des Iſles Bourbon & Maurice, entra dans ce port le 27 Décembre : il apportoit une cargaiſon de café, de marchandiſes blanches de Bengale, de Cauris, de bois rouge & de bois d'ébene.

Les vaiſſeaux le *Penthievre*, le *Maſſiac*, & le *Duras* ſortirent de ce Port le 30, par un vent très-favorable. La veille, le vaiſſeau la *Seres*, Armateurs MM. Arnous, freres, étoit parti pour les Iſles de France & de Bourbon.

De Grenoble, *le 4 Janvier.*

Les prix des grains commencent à baiſſer inſenſiblement, depuis qu'il nous en deſcend de Lyon où il en a été porté des proviſions conſidérables, & où ils ſont à meilleur marché qu'ici.

Il y a quelques jours que, ſur le chemin des *Boiteuſes*, hors de la porte de Bonne de cette Ville, des gens des Granges furent attaqués de grand matin par un loup. Heureuſement ce féroce animal apperçut un chien ſur lequel il aſſouvit ſa rage, & ils ſe ſauverent.

On mande de Valence que M. Milon, Evêque de cette Ville, mort le 19 Novembre dernier, a laiſſé par ſon teſtament à l'Hôpital qu'il avoit fondé & comblé de biens pendant ſa vie, un contrat de 215,000 liv. ſur l'Hôtel-de-Ville de Lyon, & un autre de 130,000 l. ſur le Clergé, ainſi que ſon mobilier de Paris, de Valence & de ſon Abbaye de S. Benoît, eſtimé 120,000 l., en tout 465,000 l., à condition que l'Hôpital ſera tenu de faire toutes les réparations de ſes Bénéfices. Ce digne Prélat employoit la plus grande partie de ſes revenus en bonnes œuvres. Les pauvres regrettent en lui un pere tendre, & tous les Habitans de ſon Dioceſe un généreux ami de l'humanité.

La renommée promet aux malheureux un Protecteur & un Bienfaiteur dans la perſonne de M. Cayrol, ci-devant Evêque de Vence, nommé à l'Evêché de Grenoble.

De Besançon, *le 6 Janvier.*

La ſuppreſſion des péages établis ſans titre valable mérite l'attention & la reconnoiſſance publiques ; il en eſt de même de l'application des produits d'une partie des péages bien fondés à l'entretien des ponts, chauſſées, &c. Les péages ne peuvent être dûs qu'à titre d'intérêt d'avances faites pour l'utilité publique ; & lorſqu'ils ſont légitimement exigés, le devoir d'entretenir ces avances eſt un annexe néceſſaire de la jouiſſance de ce droit. Par l'obſervation de cette regle, les communications s'applaniſſent & ſe maintiennent, le commerce a moins de difficultés à vaincre & de charges à ſupporter, & les hommes, les lieux, les beſoins, les ſecours ſe rapprochent. La circulation eſt la vie du Corps politique, & il n'y a point d'obſtacle, quelque léger qu'il paroiſſe, qui ne l'arrête ou ne l'affoibliſſe. Par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 10 Mars 1771, publié en ſuite de l'Ordonnance de M. de Lacoré, Intendant du Comté de Bourgogne, en date du 15 Décembre 1771, S. M. a ordonné que les péages dont l'état ſera annexé audit Arrêt ſeront confirmés, à charge de l'entretien des ponts, chauſſées, &c., & à la charge de faire placer un tableau contenant un tarif des droits, réglé & autoriſé ; que les péages dont les titres n'auront pas été repréſentés ſeront ſupprimés ; que ceux des Engagiſtes ſuſpendus par différens Arrêts ſeront réunis au Domaine du Roi ; que la perception des péages des Engagiſtes qui n'ont pas juſtifié ſera ſuſpendue. Les droits de *Leude*, *Coutume*, *Prévôté*, & autres de cette nature, ne ſont pas compris dans ledit Arrêt. Il ſera ſurſis, par rapport aux péages dont les Propriétaires ont repréſenté des titres, mais qui n'ont pas été vérifiés. Il eſt néanmoins permis aux Propriétaires de percevoir, juſqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Les Propriétaires des bacs ſur les rivieres & ruiſſeaux ſont tenus de repréſenter leurs titres dans quatre mois, & faute de ce faire, les droits deſd. bacs ſeront réunis au Domaine du Roi, &c.

Les péages confirmés ſont au nombre de ſept. Il en a été ſupprimé environ dix-ſept : un péage ſuſpendu a été réuni au Domaine du Roi ; & il en reſte à vérifier quatre dont les titres ont été repréſentés.

Par Réglement de Police du 24 Décembre, rendu en conſéquence de l'Arrêt du Parlement du 14, il eſt ordonné aux Boulangers de cette Ville de continuer à ſe pourvoir dans les *greniers publics* des grains néceſſaires à leur conſommation : défenſe à eux d'en acheter ailleurs directement ou indirectement, & *d'entrer dans les Marchés au bled.* Les Citoyens ou Habitans) les Pâtiſſiers, Fourniers ou Cuiſeurs & Commerçans en grains exceptés) pourront à leur volonté & à toutes les heures que ſeront ouverts les Marchés, y entrer pour marchander & acheter des grains; avec défenſes d'en marchander ou acheter pour tous autres, ſur-tout pour des Pâtiſſiers, Boulangers, &c. Les Fourniers ou Cuiſeurs jouiront de la même faculté que les Citoyens, mais ils ne pourront ſe préſenter aux Marchés qu'avec un billet de MM. les Commiſſaires au grenier. Il eſt défendu aux Pâtiſſiers d'entrer aux Halles & Marchés à bled, avant les dix heures du matin, & aux Commerçans en grain avant midi, & aux uns & aux autres d'acheter avant l'heure qui leur eſt fixée. Les Marchands qui ont obtenu la *permiſſion de vendre des légumes*, ne ſont pas compris dans la claſſe des Commerçans en grains & ne pourront pas acheter aux Halles.

D'Amiens, *le 6 Janvier.*

Les grains ne varient preſque pas dans les Marchés de ces Provinces.

Les Religieux de l'Abbaye Royale de S. Prix à Saint-Quentin, toujours animés de l'eſprit de leur état, ont fait diſtribuer aux pauvres, la veille de Noël, environ 3000 livres de pain. Cette Maiſon, indépendamment des aumônes qu'elle fait habituellement, dans le courant de l'année, a donné tous les ans à pareil jour, depuis la cherté des bleds, une pareille quantité de pain, pour aider les pauvres à paſſer, moins durement, les Fêtes multipliées à la fin de ce mois, tems où ils ne peuvent travailler à gagner leur vie.

De Metz, *le 8 Janvier.*

Le Payſan qui a tué le loup (dont il a été queſtion dans la Feuille précédente) a reçu de M. l'Intendant une gratification de cinquante écus. Tous les ſecours dont il aura beſoin lui ſeront gratuitement adminiſtrés: diverſes obſervations donnent lieu de croire que l'animal n'étoit point enragé, comme on l'avoit cru.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Bouillie économique.

Il faut s'occuper, & toujours s'occuper des pauvres, car ils ſont notre chair & notre ſang; car leurs maux s'élevent juſqu'à nous, comme nos biens doivent deſcendre juſqu'à eux; car nous les détournerons du crime qui tomberoit ſur nos têtes, & nous les remplirons de conſolations qui rejailliront juſques dans nos cœurs; car leur pauvreté eſt celle de la Nation, & leur ſoulagement ſera un ſoulagement général.

Pour nourrir pendant une journée vingt perſonnes, on prépare en Saxe & autres Provinces d'Allemagne de la maniere ſuivante deux livres de riz, ſept livres de pommes de terre, une livre de citrouilles, une livre & demie de carottes, une livre & demie de navets, douze lots (à 32 pour la livre) de beurre, deux livres de pain, vingt lots de ſel, vingt-huit livres d'eau, en tout quarante quatre livres.

Vers les quatre heures du ſoir (pour déterminer un tems), on fait bouillir dans un chauderon ſept livres & demie d'eau dont on jette une bonne cuillerée à potage ſur le riz pour achever de le bien laver, car il doit avoir été déjà bien lavé dans l'eau froide. On met enſuite le riz dans le chauderon où on le laiſſe cuire la nuit à petit feu, ou, ce qui vaut encore mieux, ſur la cendre chaude (*a*). Le lendemain, on fait bien bouillir les ſept livres de pommes de terre que l'on a bien nettoyées, on les réduit en marmelade, on les paſſe dans une paſſoire, on verſe deſſus un pot & demi

(a) *Les fourneaux dont nous avons parlé l'année derniere, & dans leſquels on couvre de cendres le bois, le charbon, ou toute autre matiere combuſtible, que l'on a commencé à faire brûler, ſont très-propres à cet uſage, & très économiques.*

d'eau, & l'on fait une bouillie épaiſſe de ces tubercules. D'un autre côté, on coupe les navets en petits morceaux, on les fait cuire & on les met en bouillie, comme les pommes de terre. On obſerve le même procédé pour les carottes & la citrouille qu'on fait cuire dans trois pots & demi d'eau.

Toutes ces matieres préparées, on les jette dans le chauderon au riz, & l'on y ajoute le beurre ainſi que le ſel déjà diſſous dans de l'eau chaude. On remue bien toute le maſſe, & on la laiſſe cuire deux ou trois heures, après quoi on y met deux livres de pain coupé par petits morceaux; une demi-heure après, la bouillie eſt faite.

Au défaut de beurre, on peut employer du lard, du jambon, &c.

Cette ſoupe ſe conſerve pendant quatre ou cinq jours. Quand on la réchauffe, on y jette un peu de lait tiede pour la délayer.

Deux grandes cuillerées à potage, contenant enſemble environ une livre de cette ſoupe, ſuffiſent pour nourrir une perſonne pendant un jour. Il eſt de fait que cent perſonnes n'en peuvent conſommer qu'environ 450 livres dans l'eſpace de quatre jours.

Pour épargner le bois ou le charbon, pluſieurs familles peuvent ſe réunir & travailler enſemble à la préparation commune de cette nourriture.

I I.

Expériences faites à Leipſick pour juger s'il vaut mieux employer la farine, lorſqu'elle vient d'être moulue, ou après qu'elle a été long-tems gardée.

Depuis la diſette, les perſonnes aiſées de l'Electorat de Saxe ont eu l'attention de faire moudre tout-à-la-fois les grains néceſſaires pour leur conſommation. Pluſieurs expériences ont prouvé que cette méthode étoit avantageuſe & économique. La farine employée, lorſqu'elle ſort du moulin ne renfle pas aſſez; elle eſt trop humide: le pain qu'on en fait conſerve de l'humidité, ſurtout ſi la manipulation en eſt tant ſoit peu négligée; il eſt peſant & de mauvaiſe qualité: enfin cette farine produit moins.

Quatre quintaux (ou 440 livres) de bonne farine gardée, avec leſquels on a employé 257 livres d'eau, ont produit, dans un premier eſſai, 600 $\frac{5}{12}$ de livres de bon pain; ce qui donne 150 livres par quintal. Dans un ſecond eſſai, on a tiré de la même quantité de farine 617 $\frac{1}{12}$ livres de pain, c'eſt-à-dire, 154 $\frac{1}{4}$ livres par quintal. Ce pain étoit de la meilleure qualité.

On doit avoir l'attention de ſe ſervir de bon grain que l'on fait moudre, porte *l'Avis*, au *déclin de la Lune* (condition à laquelle tout le monde ne jugera pas à propos de ſe ſoumettre) ſans le mouiller. On conſerve enſuite la farine dans une chambre fraîche ſans humidité; on la paſſe au tamis, ſi la quantité en eſt conſidérable, & ſur tout ſi c'eſt dans les grandes chaleurs; & on l'encaiſſe, en la preſſant le plus qu'il eſt poſſible. Dans cet état, elle ſe conſerve fort long-tems.

La farine employée hors du moulin n'a donné que 147 livres de pain par quintal, tandis que l'on a retiré de celle qui avoit été gardée trois mois, plus de 150 livres. Celle qui a demeuré plus long-tems en caiſſe, produit encore davantage. Le pain de la farine fraîche a perdu notablement de ſon poids, dès qu'il a été refroidi; & la qualité n'en a pas été, à beaucoup près, auſſi bonne que celle de l'autre pain.

I I I.

Graine de Senevé d'Angleterre.

Cette graine de moutarde en poudre, du ſieur Fayeter, de Londres, eſt regardée comme un préſervatif contre le ſcorbut. On la prépare, ſur le champ, à table en la délayant avec du vinaigre, ou avec de l'eau & du ſel, ou avec du bouillon gras. Cette moutarde ſe tranſporte, ſans qu'elle perde ſa qualité. Le ſieur Cochepin, Epicier, rue S. Martin, vis-à-vis la rue Maubuée, en vend à 40 ſ. la livre & à 20 ſ. Il y a des paquets de demi-livre & d'un quarteron.

I V.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 24 Déc. 1771, ſçavoir;

Baſſetas de patna, de 11 à 11 aun. & dem. ſur 2 tiers & plus.
1 B F P à 22 liv.
2 idem de 23 l. à 23 l. 3 ſ.
3 idem à 25 l. 2 ſ.
Dito de 14 & demie à 15 aun. ſur idem.

1 B F P à 27 l. & 27 l. 8 ſ.
2 idem de 28 l. 2 ſ. à 28 l. 10 ſ.
3 idem à 30 l. 6 ſ.
Lokoris, de 10 à 10 aunes & demie, ſur 3 quarts & plus.
1 L K P à 16 l. 11 ſ.
2 idem à 18 l. 13 ſ.
3 idem à 21 l. 6 ſ.
4 idem à 22 l. 1 ſ. & 22 l. 2 ſ.
5 idem à 23 l. 1 ſ.
Amertis, de 10 & demie à 11 aunes, ſur 3 quarts & plus.
A 1 M P P à 18 l. 1 ſ.
2 idem à 20 l. 14 ſ.
3 idem à 21 l. 16 ſ. & 22 l.
4 idem à 22 l. 11 ſ.
5 idem à 24 l. 1 ſ.
Dito de 11 à 11 aunes & demie, ſur 3 quarts & plus.
1 A M P à 21 l. 2 ſ.
2 idem à 23 liv.
3 idem à 24 livres.
4 idem à 25 livres 10 ſols.
5 idem à 26 livres 18 ſols.
Dito de 14 & demie à 15 aun. ſur 7 huit à 11 douze.
A 7 A M P à 27 liv.
8 idem de 30 l. 5 ſ. à 31 l.
9 idem à 32 l. 16 ſ.
Mamoudis unis, de 11 à 11 aun. & demie, ſur 2 tiers.
1 M V P de 22 l. 7 ſ. à 22 l. 15 ſ.
2 idem de 24 l. 8 ſ. à 25 l. 2 ſ.
3 idem à 27 l. 1 ſ. & 27 l. 9 ſ.
4 idem à 29 l. 3 ſ.
5 idem à 30 l. 7 ſ. & 30 l. 13 ſ.
Caſſes de Patna, de 15 à 15 aun. & demie, ſur 5 ſix.
1 C S P à 29 l. 7 ſ.
2 idem à 31 l. 10 ſ.
3 idem à 33 l. 1 ſ.
4 idem à 33 l. 13 ſ.
5 idem à 34 l. 10 ſ.
Dito de 15 & demie à 16 aun. ſur 7 huit à 11 douze.
4 C S 7 huit P à 32 l. 16 ſ. & 33 l. 1 ſ.
5 idem à 34 l. 2 ſ.
6 idem de 35 l. à 35 l. 13 ſ.
7 idem à 35 l. 18 ſ. & 36 l. 4 ſ.
8 idem à 37 l. 16 ſ. & 38 l. 6 ſ.
Tanjebs de Patna, de 14 à 14 aun. & demie ſur 7 8 à 11 douze.
1 T S P à 31 l. 4 ſ. & 31 l. 5 ſ.
2 idem à 32 l. 3 ſ. & 32 l. 10 ſ.
3 idem de 33 l. 9 ſ. à 33 l. 13 ſ.
4 idem à 35 l. 10 ſ.
Dito fins, de 16 & demie à 17 aun. ſur 3 quarts & plus.
A T B F P à 41 liv.
B idem à 46 l. 1 ſ.
C idem à 51 liv. 2 ſols.
Dito fins, de 8 à 8 aunes & demie, ſur 3 quarts & plus.
1 T B F P à 21 l. 1 ſ.
2 idem à 26 l. 2 ſ.
3 idem à 40 liv.
Baſins de Bengale, de 7 à 7 aun. & demie, ſur 3 quarts & plus.
1 K B à 18 l. 7 ſ. & 18 l. 9 ſ.
2 idem à 20 l. 1 ſ. & 20 l. 2 ſ.
3 idem à 21 l. 4 ſ. & 21 l. 14 ſ.
Dito d'idem ſur 7 huit à 11 douze.
4 K B à 19 l. 17 ſ.
5 idem à 21 l. 6 ſ.
6 idem à 23 liv.
Dito d'idem, ſur 1 aune & plus.
8 K B à 22 l. 1 ſ.
9 idem à 24 liv.
Mouchoirs de Bengale, de 15 à la piece, ſur 7 douze.
1 M P O à 9 l. & 9 l. 4 ſ.
2 idem de 9 l. 15 ſ. à 9 l. 18 ſ.
3 idem de 10 l. 17 ſ. à 11 l.
Dito de 11 à la piece ſur près de 3 quarts.
7 M O à 15 l. 11 ſ.
7 M O à 16 l. 12 ſ.
7 M O G C de 17 l. 2 ſ. à 17 l. 5 ſ.
8 idem à 17 l. 17 ſ.
9 M O à 19 l. 7 ſ.
9 M O G C de 18 l. 3 ſ. à 19 l.
Dito à raies rouges & bleues, de 8 à la piece, ſur près de 2 tiers.
1 M R G C à 14 l. 7 ſ.
2 idem a 15 liv.
3 idem à 15 l. & 15 l. 1 ſ.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 4 Janvier 1772, au Mercredi 8 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 24 liv. 5 ſ. à 28 l. *le ſeptier*; il ne s'en eſt point vendu au Port de la Greve. Le ſeigle, de 18 à 18 liv. 10 ſ.; l'orge, de 13, 13 livres 10 ſ. à 14 liv. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 4 Janvier 1772 au Mercredi 8 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 20, 20 liv. 15 ſ. à 21 l. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 11 Janvier 1772, de 46 à 47 liv.; *id.* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille, 20 à 21 l.; *id.* nouvelle de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 11 *Janvier* 1772.

	H	ß		
Or de Portug. à . .	720			marc.
Du Mexique à . . .	712			
Du Perou à	706			
Les guinées à . . .	717	718		
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piaſtres à	49			

CHANGES DE PARIS, *du* 11 *Janvier* 1771.

Amſterdam	55	$\frac{1}{8}$
Londres	32 7	16e à $\frac{1}{2}$
Hambourg	182	$\frac{1}{4}$
Madrid	15 2	6
Cadix	15 0	6
Livourne	95	$\frac{1}{4}$
Gênes	93	$\frac{1}{4}$
Lyon, *Rois*, ...	1	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1772.	*Jeudi* 9.	*Vendredi* 10.	*Samedi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1055 60 65 70.	1070	1070 . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	250. . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	59 . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	67	67 67 $\frac{1}{2}$ . . .	67 $\frac{1}{2}$ . . . .
Loterie 5e tirage.	424	425	430. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 8 Janv. 1772	Du Jeudi 9.	Du Vendredi 10.
Meſſieurs	*Meſſieurs*	*Meſſieurs*
Lecanu, ſix prem. mois 1771. } J.	Courmont, ſix p. mois 1771. } L.	Deſchamps, ſix p. mois 1771. } J.
Radix j. *idem.*	Boutray, *idem.*	Maupaſſant, *idem.*
Gautier, *idem.*	Sainte-Luce, *id.*	Lempereur, *idem.*
Radix pere, *idem.*	Rouillard, *idem.* M.	Iſſally, *idem.*
Meulan, *idem.*	Deſchapelles, *id.* R.	Fauveau, *idem.* } L.
Roytier, *idem.* } L.	Nau, ſix derniers mois 1771. } A.	Delacharmote, *id.*
Lallement l'. *id.*	.....	Guidy, *idem.*
Boutet, *idem.*	.....	Barois, *idem.* M.
Lebrun, *idem.*	.....	Nau, *idem.* N.
Deſpeignes, *id.* } M.	.....	Montal, *idem.* } Z.
Daubonne *idem.*	.....	Patu, *idem.*
Deſplaces, *idem.* } Z.	.....	Pannelier, ſix d. mois 1771. } Z.
Lallement j., *id.*	.....	.....
.....	.....	.....

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Mardi 7 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 5 Décembre.*

LES tems ne ſont pas favorables aux progrès des Manufactures : cependant comme la Nation cherche la lumiere, la conſommation du papier augmente, & les Entrepreneurs des Fabriques de cette marchandiſe travaillent à enlever aux Suédois cette branche de commerce que l'ignorance leur avoit en quelque ſorte affectée. Par un avis public, les Habitans de cette Ville ont été invités à ramaſſer leurs vieux chiffons. & on leur a annoncé les prix auxquels on les achetera dans la ſuite.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 13 Décembre.*

Les grands exemples & les invitations paternelles ſont quelquefois plus puiſſans que d'impérieuſes loix, car ils entrainent le cœur. Les ſoins bienfaiſans de S. M. envers les pauvres ont préparé l'Aſſociation qui s'eſt formée entre des Citoyens charitables pour le ſoulagement des familles réduites à l'extrêmité par le hauſſement journalier des prix de toutes les eſpeces de vivres. Les Habitans de diverſes Provinces ont été engagés, par les exhortations du Roi, à retrancher, pour avoir des ſecours à donner aux malheureux, la diſtillation des eaux-de-vie & les profuſions que l'habitude ſembloit preſcrire ſur la tombe des morts comme autour des berceaux des nouveaux nés.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 16 Décembre.*

La néceſſité s'adreſſe, pour ainſi dire, à toute la nature pour en obtenir des ſoulagemens. Le pauvre Campagnard plongé dans la détreſſe la plus cruelle, s'eſt jetté juſques ſur les troncs de choux que l'on laiſſe pourrir ſans qu'ils contribuent beaucoup à engraiſſer la terre. Ils les ont fait cuire ſous la cendre, au four, dans des pots, avec de la graiſſe, du lard, du beurre, quand ils ont pu s'en procurer : cet aliment leur a paru ſavoureux. Enfin on a eſſayé d'allier avec la farine de bled la matiere renfermée ſous l'écorce; & le pain en a très-bien réuſſi. (*Nous donnerons dans une de nos prochaines Gazettes le réſultat de ces expériences*).

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 23 Décembre.*

Dans l'Aſſemblée générale de la Compagnie des Indes tenue le 18, M. Dempſter obſerva qu'il étoit à propos que les Directeurs inſtruiſiſſent les Propriétaires des arrangemens qu'ils avoient pris pour remé-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

dier à la déplorable ſituation dans laquelle ſe trouvoit le Bengale ; & il démontra la néceſſité d'y envoyer au plutôt des Chefs d'une probité & d'un mérite reconnu, ainſi que de dreſſer de nouveaux réglemens ; ce qui étoit d'autant plus preſſant que le Lord Clive ſe diſpoſoit à prouver au Parlement qu'il étoit néceſſaire que le Gouvernement prit en main l'adminiſtration de l'établiſſement de la Compagnie au dehors. Le Gouverneur Johnſtone appuya cet avis. Le Directeur de l'Aſſemblée dit que le Lord North, loin de méditer quelque projet contre l'indépendance de la Compagnie, lui promettoit au contraire toute ſon aſſiſtance; mais qu'il ſouhaitoit ardemment que ſes affaires fuſſent mieux adminiſtrées tant au dedans qu'au dehors. L'Aſſemblée donna des marques éclatantes de ſa vive ſatisfaction. M. Purling déclara que les Directeurs avoient profondément examiné les affaires, & qu'ils étoient actuellement occupés à former un nouveau plan de Juſtice. Le Général Smith remarqua la difficulté de former en Angleterre un plan d'adminiſtration qui pût convenir aux Naturels du pays, attendu la différence des Religions, &c., puiſqu'il n'avoit pas même été poſſible d'établir une forme de Gouvernement pour le Canada, & qu'à la fin il avoit fallu y envoyer une Commiſſion. L'Aſſemblée s'ajourna *Sine die*.

La Chambre Baſſe d'Irlande a arrêté la dette de l'Etat à 782,320 l. ſt. à compter du 25 Mars dernier.

Quant à l'augmentation des Sujets employés dans le Bureau des Comptes publics, le Parti de l'oppoſition eut beau repréſenter que la miſere étoit trop affreuſe & trop générale pour qu'on pût augmenter les dépenſes ; que la Nation n'avoit ſouffert aucun préjudice du ſyſtême actuel de cette branche d'adm niſtration ; que la Chambre ou ſon Comité des Comptes étoit le Juge naturel de cette partie, & qu'il ne s'agiſſoit que de quelques ſéances de plus pour reviſer dans chaque ſeſſion les comptes publics ; que la nouvelle dépenſe propoſée monteroit à neuf mille livres ſterl., & qu'il étoit viſible que par dépit d'avoir échoué dans le même projet par rapport au Bureau des Douanes & de l'Exciſe, on avoit imaginé celui d'augmenter les Sujets du Bureau des Comptes pour avoir plus de créatures dans la Chambre .... Le projet paſſa à la pluralité de 129 voix contre 119.

Sur le bruit qui s'étoit répandu que le Miniſtere étoit ſur le point de propoſer une taxe ſur les terres, ſemblable à celle que paye la Grande-Bretagne, pluſieurs Comtés ont écrit à leurs Députés pour qu'ils s'y oppoſent de toutes leurs forces, même quand le Gouvernement offriroit, comme on le diſoit, une diminution dans la taxe qui ſe leve ſur les feux, & dont le produit eſt conſidérable. Il paroît que le Peuple faſciné par les préjugés anciens, craint ſur-tout la taxe ſur les terres qui payent pourtant toutes les taxes, de peur qu'elle ne fit hauſſer le prix des matieres premieres & conſéquemment des Manufactures, & ne portât le plus grand préjudice au commerce.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 17 Décembre.*

Le Gouvernement a fait publier un Réglement concernant la fabrication, la vente, l'uſage des armes à feu.

Par une autre Ordonnance, S. M. pour favoriſer le commerce en gros, a exempté de la Milice ceux qui feroient ce commerce, ainſi qu'un Caiſſier, un Teneur de Livres, & un Commis dans chaque maiſon, & même les enfans des Négocians, à condition qu'à l'âge de 24 ans, ils ſeront chefs de maiſons, ou chargés d'un de ces trois emplois.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 23 Décembre.*

Notre commerce avec l'Afrique & le Levant a paru, dans le courant de ce mois, avoir repris une vigueur ſinguliere. Du 9 au 13, il eſt arrivé dix-neuf bâtimens de ces contrées, la plûpart chargés de grains, de légumes, d'huile, &c. Le bled étoit principalement tiré de la Cale ; ſept tartanes y avoient pris leurs cargaiſons ; deux barques en avoient chargé à Bonne ; il en eſt auſſi venu des Etats de Tunis, d'Alger, &c. Il ſemble que la Barbarie ſoit, cette année, le grenier de l'Europe. Quatre bâtimens ont apporté de Smyrne diverſes marchandiſes. Il en eſt arrivé quatre autres des

Iſles de l'Amérique. La vaiſſeau le *Thémis*, a apporté de Terre-Neuve 4000 quintaux de morue & 38 barriques d'huile.

Le nombre total des bâtimens entrés du 9 au 13 eſt de 75, 55 François & 20 Etrangers. Leurs principales cargaiſons conſiſtoient en 13050 charges de bled, 200 quintaux & 550 charges de légumes, 151 ſacs de ſemoule, 114 ſacs & 100 quintaux de farine, 2803 milléroles 17 tonneaux 10 barriques & 50 barils d'huile, en fromages, fruits ſecs, ſel, tabac, charbon de terre, goudron, bois de Breſil, ſoufre, eſpart, merrein, brais, planches, &c.

Du 11 au 18, il eſt ſorti 34 bâtimens François & 26 Etrangers, la corvette l'*Heureux-Joſeph*, la polacre la *Marie Magdeleine* allant à Salonique, le vaiſſeau le *Septimane* au Cap, la tartane la *Conception* à la Cale, & le vaiſſeau le *S. Jacques*, dit le *Conquérant*, allant aux Indes.

De Montpellier, *le 23 Décembre.*

Le vent de mer avoit retenu pendant pluſieurs jours divers vaiſſeaux & tartanes dans le Port de Cette; ils ont mis à la voile le 11 de ce mois. Le 9 il y étoit arrivé pluſieurs bâtimens ſoit François ſoit Catalans, venant de la côte d'Eſpagne & du Rouſſillon, la plûpart deſtinés pour le Port, & & chargés de vin. Il y eſt auſſi entré cinq navires Hollandois.

De Besançon, *le 26 Décembre.*

Le 14 du préſent mois, le Parlement a rendu un Arrêt qui ordonne que les art. VI & VII de la Déclaration du Roi du 27 Décembre 1770 ſeront exécutés ſuivant leur forme & teneur; & pour en mieux aſſurer l'exécution ſuivant l'uſage des lieux où il y marché, enjoint aux Officiers de Police & à ceux des Seigneurs, de rendre, huitaine après la publication du préſent Arrêt, telles Ordonnances qu'ils trouveront convenir pour fixer les heures auxquelles les Bourgeois & les Habitans pourront acheter du grain dans les Halles, Marchés ou ſur les Ports ordinaires; enſuite celles auxquelles les Boulangers & Pâtiſſiers pourront s'y rendre, & enfin celles où les Négocians pouront y entrer pour faire le commerce; n'entendant néanmoins rien innover, quant à préſent, en ce qui ſe pratique à Beſançon à l'égard des Boulangers qui ne peuvent faire aucun achat aux Halles.

Fait défenſes à toutes perſonnes de faire, ſur les Marchés, des ventes ſimulées dont le prix ſeroit convenu avant d'y arriver; & auxdits Négocians de faire acheter des grains par des perſonnes interpoſées, à peine de nullité deſdites ventes, de perte des deniers qu'ils auront fournis d'avance pour leſdits achats, d'être privés de la faculté de faire le commerce des grains, & de 500 livres d'amende.....

Ordonne auxdits Officiers de ſe tranſporter dans les Halles, Marchés & ſur les Ports ordinaires, à l'effet de tenir la main à l'exécution de cet Arrêt, & d'envoyer chaque quinzaine à M. le Procureur-Général du Roi le taux des denrées qui aura été fixé en conformité des articles VI & VII du titre XXX de l'Ordonnance de 1667.

De Nantes, *le 26 Décembre.*

Les ſucres diminuent; il n'eſt néanmoins arrivé des Iſles du 6 au 20 que deux navires, la *Plaine de Léogane*, venant du Port-au-Prince, & le *Quartier Morin*, venant du Cap. Il eſt parti ſix navires pour l'Amérique, le *Port-au-Prince* & le *Chaumont* pour le Port-au-Prince, la *Minerve* & la *Fidélité* pour le Cap, la *Veſtale* pour les Cayes, & la *Ville de Léogane* pour Léogane. Ils ont laiſſé en charge la *Nouvelle Marguerite* pour le Port-au-Prince, l'*Ecluſe* pour Saint-Domingue, le *Comte de Colbert* pour Guinée, le *Conſtant* pour les Cayes.

Les prix du froment baiſſent, & ceux du ſeigle ſe maintiennent. Il eſt arrivé, dans les tems ci-deſſus marqués, 279 tonneaux de froment, 40 tonneaux 740 razieres & 8 périées de ſeigle, 110 quintaux de farine, 63 quintaux de feves. Le vaiſſeau le *Saint-Petersbourg* a apporté de Péterſbourg une partie de froment; le reſte étoit tiré de Dunkerque, Bordeaux, Marans, Moric, Quimper, Vannes, Beauvoir & l'Orient.

La pêche de la morue a été bonne; il eſt derniérement arrivé cinq navires venant ſoit du Banc de Terre-Neuve, ſoit de Saint Pierre de Miquelon. Belle-Iſle & le Port-Louis nous ont fourni beaucoup de ſardines & d'huile du même poiſſon.

De Rouen, *le* 28 *Décembre.*

Les prix des grains ont diminué dans le courant de ce mois.

M. Goddes, par des obſervations chymiques ſur la falſification du ſavon blanc de Marſeille, lues à l'Académie, a travaillé à mettre les Conſommateurs en garde contre cette ſupercherie nuiſible. Il réſulte de ſes expériences que le ſavon ſophiſtiqué fermente vivement avec les acides, que ſa diſſolution dans l'eſprit-de-vin eſt louche, qu'il ne fait que jouer l'opale dans l'eau; que d'ailleurs ce ſavon a l'œil mat, que ſa coupe n'eſt pas luiſante, & qu'en le roulant entre les doigts, il ſe réduit en fragmens au lieu de ſe lier. Cet Académicien a encore éprouvé que l'huile la plus chargée de ſubſtance muqueuſe, étoit la plus convenable à la ſaponification.

De Metz, *le* 30 *Décembre.*

Depuis quelque tems, il y a peu de variations dans les prix des grains; ils baiſſent inſenſiblement.

M. Catoire a préſenté à l'Académie un paquet cacheté renfermant des papiers relatifs au flottage & à la navigation de la Seille, en priant la Société de le garder dans ſes Archives, pour ne l'ouvrir pendant ſa vie qu'à ſa réquiſition, ou le remettre, après ſa mort, à la perſonne qu'il déſigneroit par ſon teſtament, ou le lire dans une de ſes Séances, s'il mouroit *inteſtat*. L'Académie, en lui accordant ſa demande, a donné de juſtes éloges à ſes lumieres, & démontré toute l'importance de ſon heureuſe tentative. Il a été auſſi arrêté que l'on préſenteroit à M. Catoire un jetton d'or frappé au coin de l'Académie, & qu'on exprimeroit ſur les regiſtres les vœux de l'Aſſemblée, pour qu'il faſſe connoître s'il deſiroit une place d'Aſſocié libre de la Société.

Le loup enragé qui parut derniérement à *Nidange* (& non pas *Nidorge* comme il a été dit par erreur dans notre derniere Gazette) paſſa de-là au village de Raba où il déchira la joue à une fille de douze ans. Il ſe jetta enſuite dans le village d'Aboncourt à qnatre lieues de cette Ville. *Pierre Tritz*, Tiſſerand du lieu, en le voyant venir à lui, tendit les deux bras pour garantir ſa tête. Après un combat de quelques minutes, Tritz eut l'adreſſe de ſaiſir l'animal par les oreilles & de le terraſſer; il poſa le genou ſur le cou du loup, & lui tenant d'une main la tête preſſée contre terre, il tira de l'autre ſon couteau & le lui enfonça dans le ventre. Le loup bleſſé fit de ſi grands efforts qu'il s'échappa des mains de ce brave homme; mais après avoir fui quelques pas, il revint ſur lui, plus furieux, & le combat recommença. Tritz eut le bonheur de le terraſſer une ſeconde fois, & parvint enfin à le tuer à coups de couteau. Ce pauvre malheureux, ſi digne d'être plaint, admiré, ſecouru & récompenſé, a eu les bras & les mains déchirés de morſures, & il eſt parti pour S. Hubert.

De Paris, *le* 4 *Janvier.*

Le tirage de la Loterie de Piété s'eſt fait le 31 du mois dernier; le gros Lot de 40000 livres eſt échu au n°. 207365; & le ſecond de 12000 l. eſt échu au n°. 407074.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Culture, produit, utilité du faux Acacia.

Cét arbre, originaire de l'Amérique, a été tranſplanté en Europe, depuis environ cent ans. Au printems il porte des bouquets de fleurs blanches d'une odeur douce: ces fleurs ſéchées au ſoleil & priſes en infuſion théiforme, ſont très-ſtomachiques, fortifient les nerfs, & produiſent des effets ſurprenans contre les vapeurs. Elles ſont remplacées par des gouſſes qui contiennent une graine noire dont il ſeroit à propos de rechercher les propriétés. Le bois, lorſqu'on a levé la premiere peau, a une odeur & un goût de réglisſe. Ses feuilles prennent chaque mois une verdure nouvelle; elles deviennent plus épaiſſes, à meſure que la chaleur augmente, agrément particulier à cet arbre. L'acacia ſe plait dans les terres légeres & chaudes, mais il a beſoin d'être rafraichi par les vents du Nord. A cette expoſition, il n'y a point d'arbre qui croiſſe plus vite, pouſſe plus de bois, & fleuriſſe plutôt. Son bois eſt auſſi dur que celui du

chêne. Ses racines ſont à fleur de terre ; pourvu que la croûte de la terre ne ſoit pas trop forte, il croît même dans les lieux ſtériles.

Sa culture conſiſte à donner ſuperficiellement trois labours, à bien chauſſer l'arbre, & à couper ſouvent les branches ſuperflues d'en bas, ſi l'on veut qu'il forme une belle tête & une belle tige. Au bout de deux ans, on en leve la pépiniere. Un bois d'acacia fournit en dix ans cinq coupes pour des échalas, tandis qu'un bois de chêne n'en fournit qu'une. Les arbres doivent être plantés le jour même qu'on les arrache.

Si l'on veut que l'acacia croiſſe à toute ſa hauteur, il faut donner de tems en tems au pied un léger ſarclage : dans quinze ou vingt ans, il peut devenir un arbre de haute futaie. On en tire des poutres, des ſoliveaux, des planches ; les Tourneurs en font de jolis ouvrages. Plus le bois eſt vieux, plus il eſt veiné ; il rougit en vieilliſſant. Son défaut eſt de ſe fendre, & il faut ſçavoir l'employer.

Si l'on étête l'acacia, à l'âge de trois ans, ſa tige ne s'éleve pas davantage, le corps de l'arbre profite beaucoup, en deux mois il donne des branches. C'eſt le moyen d'en tirer beaucoup d'échalas. Ces échalas ſont durs, droits, légers ; ils ne plient & ne caſſent qu'à la longue : cinq ou ſix ans après qu'on les a employés, ils ſont encore entiers, il n'eſt pas même néceſſaire qu'on les aiguiſe. Cet arbre convient ainſi très-bien aux pays de vignoble : il ſympathiſe avec toutes ſortes d'arbres, lorſqu'il eſt jeune, & ſur-tout avec la vigne, pourvu qu'on ne l'y laiſſe pas planté plus de deux ans.

La maniere de le rendre plus productif, c'eſt de le couper au pied, dès qu'il a trois ans ; il produit beaucoup plus de rejettons ; & ſes racines, en s'étendant, donnent beaucoup plus de jets. Un acacia, ainſi coupé, a repouſſé l'année derniere plus de cinq cens rejettons, propres à être levés l'année d'après pour être mis en pépiniere : de trente arbres ainſi traités, il eſt provenu plus de ſix mille ſujets, & l'on en a tiré, la ſeconde année, deux mille jeunes acacias & dix milliers d'échalas. Ces trente arbres n'occupoient qu'un demi-jour de terrein. Un arpent de terre planté en acacias peut produire annuellement, en le diviſant en deux coupes, dix milliers d'échalas ſans compter une infinité de jeunes arbres. Il en réſulteroit un revenu annuel de 200 livres, preſque ſans frais.

Cet arbre ſe reproduit de lui-même. Autour d'une ſouche morte, on voit renaître en foule des arbriſſeaux ; comme ſes racines s'étendent fort au loin, il s'y forme des nœuds qui donnent la vie à de nouveaux jets. Il en périroit mille, qu'il en ſortiroit dix mille de terre l'année d'après. Cet avantage eſt très-remarquable.

Aucun animal ne peut l'endommager, parce que la nature l'a pourvu d'aiguillons pointus en très grande quantité : les oiſeaux de proie n'y vont pas faire leurs nids. On prétend qu'il ne ſe trouve jamais, autour de l'arbre ni crapauds ni ſerpens ; & qu'aucune vermine ne s'attache à ſes feuillages. En étendant & entrelaçant les branches d'en bas, on forme des haies très-fortes & très-épaiſſes.

Cet arbre donne donc du bois de chauffage comme le chêne, des planches comme le noyer & l'ormeau, des échalas comme l'aubier : il peut ſervir, comme le châtaigner, à faire des cercles ; on en forme une bonne clôture. Ses fleurs fourniſſent un remede. On tire auſſi de ſes feuilles une eſpece de fourrage qu'on dit être excellent pour les beſtiaux. Sa graine ſeroit vraiſemblablement de quelque utilité. Enfin c'eſt un arbre d'ornement, il pareroit très-bien les grands chemins.

II.

Obſervation ſur les beſtiaux.

Nous avons cité, l'année derniere, pluſieurs exemples de violentes agitations dans leſquelles des troupeaux entiers de bétail ſont tombés ſubitement, ſans qu'il y eût aucune cauſe apparente de cet effet extraordinaire. Nous n'avons pu recueillir à cet égard que de foibles conjectures ; des Bergers nous donneront plus de lumieres, & ces lumieres pourront être de quelque utilité.

M. l'Abbé Roger Schabol rapporte le fait ſuivant dans ſa *Théorie du Jardinage*. Je me promenois, dit-il, à la campagne ſur le midi, occupé du ſpectacle admirable de la nature. Un troupeau de moutons paiſ-

ſoit près de moi ; tout à coup ces animaux ſont agités de violentes convulſions. On eût dit qu'un démon furieux ſe fût emparé de chacun d'eux. Ils bondiſſent, s'élancent les uns contre les autres, luttent avec leurs têtes, puis s'enfuyent par pelotons, comme à l'approche du loup. Je m'avance vers le Berger, curieux d'apprendre la cauſe d'un pareil événement. Il me répond que que ces mouvemens extraordinaires, dont ſon troupeau eſt agité, ſont des prognoſtics sûrs de quelque orage ou de quelque ouragan prochain, & que le jour même ou le lendemain nous éprouverions l'un ou l'autre. Effectivement, ſur le ſoir, & durant toute la nuit il fit un vent des plus impétueux. Ce fait eſt certain & prouve qu'il arrive alors, c'eſt toujours le même Auteur qui parle, dans les fibres motrices du cerveau de ces animaux, ce qui ſe paſſe dans nos barometres, avant les changemens des tems.

III.

Remede contre les fievres réglées & non-continues.

Cette recette a été derniérement publiée en Allemagne, par un Médecin Allemand, qui revenoit d'Eſpagne.

R. Café brûlé & moulu autant qu'il en faut pour deux taſſes, c'eſt-à-dire, environ trois onces : mettez-le dans une taſſe remplie d'eau, & faites réduire le tout à moitié. Cela fait, tranſvaſez le café clarifié dans une autre taſſe, & verſez-y autant de jus de citron que vous avez de café, & mêlez bien le tout. Cette liqueur doit être priſe chaude & à jeun, le matin du jour qu'on ne doit pas avoir la fievre. On peut la prendre auſſi à d'autres heures, pourvu que l'eſtomac ſoit libre & ne travaille pas à la digeſtion. Une heure après, on donne un bouillon au malade qui ne doit pas quitter le lit, de la journée. Dès la premiere fois qu'on a pris cette potion, la fievre ne revient plus, de quelque eſpece qu'elle ſoit. Pour la fievre *froide*, il faut prendre une cuillerée de fleur de ſoufre dans un verre de vin d'Alſace, vers le tems où l'on en attend l'accès : il eſt rare qu'il ſoit beſoin de recourir à une ſecende doſe.

IV.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre & d'Irlande. A Graveſend, le 18 Décembre 1771.

Le London, paquepot, Capitaine Walker ; le Two-Friends, Capitaine Hill, venant de Bordeaux.

A Falmouth, le 14.

L'Aimable Jane, Capitaine Scytez, venant de Dunkerque ; le Society, Capitaine Bonvolt, venant de Calais.

De Dublin, le 11.

Le Brabaron, Capitaine Curlet, venant de Bordeaux.

A Cork, le 3.

L'Edward, Capitaine Lambert, venant de Bordeaux.

Le 9. Le Good-Intent, Capit. Sitzgerald, venant de Bordeaux.

Vaiſſeaux partis des Ports d'Angleterre pour ceux de France. De Graveſend, le 16 Décembre.

Le Gideon & Hannah, Capitaine Gilbie, allant à Dunkerque.

Le 16. Le Love & Unity Capit. White, allant à Bordeaux.

V.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 16 Décembre 1771, ſçavoir ;

Garras blancs, de 14 aunes, ſur 7 huit.
A G G M S de 22 liv. 1 ſ. à 22 liv. 13 ſ.
1 idem de 22 liv. 1 ſ. à 22 l. 4 ſ.
2 idem de 22 l. 17 ſ. à 22 l. 18 ſ.
3 idem à 25 liv.
Dito de 28 aunes ſur 7 huit.
1 G G H R à 45 liv.
Garras de Patna, de 14 aunes ſur 3 quarts & plus.
1 G P à 22 liv. 10 ſ.
2 idem de 23 liv. à 23 l. 4 ſ.
3 idem de 23 l. 9 ſ. à 23 l. 19 ſ.
4 idem de 27 l. 9 ſ. à 28 l. 11 ſ.
Cauris, de 16 ſ. à 16 ſ. 3 den.

Le 18.

Baſſetas de Jougdia, de 9 & demie à 10 aunes, ſur 3 quarts.

1 B F I à 19 livres 13 ſols.
2 idem à 20 liv. 6 ſ.
3 idem de 20 liv. 16 ſ. à 21 l. 1 ſ.
4 idem de 21 l. 11 ſ. à 21 l. 18 ſ.
5 idem à 23 liv.
Dito de Mandrazy, de 9 & demie à 10 aunes ſur 3 quarts.
1 B F M à 20 liv. 3 ſ.
2 idem de 21 l. 4 ſ. à 21 l. 7 ſ.
3 idem à 22 liv. 9 ſ.
Dito Chittibouli, d'idem ſur idem.
1 B F C de 21 l. 5 ſ. à 21 l. 9 ſ.
2 idem de 22 l. 7 ſ. à 22 l. 13 ſ.
3 idem de 23 l. 15 ſ. à 24 l. 2 ſ.
4 idem de 25 l. 6 ſ.
Sanas Monepour, de 9 à 9 aunes & demie, ſur 5 ſix.
1 S M a 18 l. & 18 l. 2 ſ.
2 idem de 22 l. 5 ſ. à 22 l. 18 ſ.
3 idem à 29 l. 2 ſ.
4 idem à 33 l. 3 ſ. & 33 l. 17 ſ.
5 idem à 38 liv.
6 idem à 40 l. 1 ſ.
Dito de 12 à 12 aunes & demie ſur 5 ſix.
A S M à 24 livres.
Dito de 11 aunes & demie à 12 aunes, ſur 5 ſix & plus.
B idem à 20 l. 14 ſ.
Hamans de Jougdia, de 9 aunes ſur 1 aune 1 huit.
A H I à 23 liv. 2 ſ.
1 idem à 27 liv. 3 ſ.
2 idem à 31 liv. 2 ſ.
Hamans Hanrial, d'idem ſur idem.
1 H F à 26 l. 3 ſ. & 26 l. 5 ſ.
2 idem à 27 l, 4 ſ. & 27 l. 5 ſ.
3 idem à 28 l. 12 ſ. & 28 l. 13 ſ.
Dito de 9 à 9 aunes & demie ſur 1 aune 1 huit à 1 ſix.
4 idem de 34 l. à 35 l. 5 ſ.
5 idem à 36 l. 18 ſ.
6 idem à 37 l. 7 ſ.
7 idem de 44 l. 16 ſ. à 45 l. 3 ſ.
8 idem à 49 liv. 13 ſ.

Le 20.

Gaſes Bouron, de 14 & demie à 15 aunes, ſur 3 quarts.
1 C B à 23 liv. 1 ſol.
2 idem de 25 l. 2 ſ. à 26 l. 1 ſ.
3 idem de 28 l. à 28 l. 1 ſ.
Dito de 15 & demie à 16 aunes ſur 3 quarts & plus, à liſieres d'or.
5 C B à 34 liv. 10 ſ.
6 idem à 36 livres.
7 idem à 45 livres & 45 liv. 10 ſols.
9 idem à 56 liv.
Dito de 14 & demie à 15 aunes ſur 3 quarts.
2 C B à 26 liv. 4 ſ.
Caſſes Jougdia, de 15 & demie à 16 aunes ſur 3 quarts.
1 C I à 31 l. 17 ſ. & 31 l. 19 ſ.
2 idem de 33 l. 7 ſ. à 33 l. 12 ſ.
3 idem à 35 l. 1 ſ. & 35 l. 4 ſ.
4 idem à 37 liv. 19 ſ. & 38 l.
Caſſes Malde, de 15 & demie à 16 aunes, ſur 3 quarts & plus.
1 C M à 28 liv. 1 ſ.
2 idem à 32 liv. 1 ſ.
3 idem à 34 l. 1 ſ. & 34 l. 2 ſ.
4 idem à 39 liv.
Dito d'idem ſur idem.
1 C M à 30 liv. 1 ſ.
Dito d'idem ſur 7 huit.
1 C M de 33 l. 2 ſ. à 33 l. 8 ſ.
2 idem à 36 l. 18 ſ.
3 idem à 38 l. 8 ſ.
Dito d'idem, ſur 7 huit à 11 douz.
1 C M à 34 liv. 1 ſ.
2 idem à 35 l. 4 ſ. & 35 l. 5 ſ.
3 idem de 37 l. à 37 l. 16 ſ.
4 idem à 40 liv.
Dito d'idem ſur idem.
A 1 C M à 33 l. 4 ſ. & 33 l. 5 ſ.
2 idem à 37 l. 10 ſ. & 37 l. 14 ſ.
3 idem à 44 liv. 2 ſ.
Dito d'idem ſur idem, à liſieres d'or.
2 C M L D à 35 l. 14 ſ.
3 idem à 38 l. & 38 l. 10 ſ.
La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Changes réglés à la Séance du 16 Décembre 1771 juſqu'au 20 Janvier 1772, ſçavoir;

Amſterdam	54 5/8
Londres.	32
Hambourg	183 1/2

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 28 Décembre 1771, au Mercredi 1 Janvier 1772, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19 l. 15, 24 à 28 l. *le ſeptier;* il ne s'en eſt point vendu au Port de la Greve. Le ſeigle, 16 livres.; l'orge, de 13 livres 5 ſols à 13 livres 10 ſols auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 28 Décembre 1771 au Mercredi 1 Janvier 1772, l'avoine a été vendue à la Halle, de 20, 20 l. 10 ſ. à 21 l. 10 ſ. Il ne s'en eſt point vendu au Port de la Grêve.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 4 Janvier 1772, de 46 à 47 liv.; *id.* nouveau de 44 à 45 ; le cent de paille vieille, 18 à 19 l.; *id.* nouvelle de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45 ; *idem* nouveau, de 42 à 43 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 43 à 44 ; *idem* nouveau, de 42 à 43 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Janvier 1772.*

	H	6	
Or de Portug. à . .	720	5	marc.
Du Mexique à . . .	712	5	
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	718	5	
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15	
Or à 20 karats à . .	83	5	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	6 marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	6
Piaſtres à	49	5	

CHANGES DE PARIS, *du 4 Janvier 1771.*

Amſterdam	55	1/8
Londres	32 3	8e.
Hambourg	182	1/4
Madrid	15 2	6
Cadix	15	6
Livourne	95	0 1/2
Gênes	93	1/2
Lyon, *Rois*, ...	1	1/2 p. 0/0 p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1771.

Du Mardi 31 Déc. 1771		Du Jeudi 2 Janv. 1772.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Filleul, ſix prem. mois 1771.	M.	Cadeau, ſix prem. mois 1771.	J.
.....		Courmont, *idem.*	
.....		Boutray, *idem.*	
.....		S. Janvier, *idem.*	L.
.....		Sainte-Luce, *id.*	
.....		Drouet, *idem.*	
.....		Deſchapelles, *id.*	M.
.....		Rouillard, *idem.*	
.....		Aliſſant, *idem.*	N.
.....		Delauge, *idem.*	Z.
.....		Nau, *idem.*	
.....		Delagarde, *idem.*	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1772.	*Jeudi* 2.	*Vendredi* 3.	*Samedi* 4.
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1060 65 70 . .	. . . . .	1010 90 1100 5 (10 15 20 30
D°. 16es. à 8 cou.	670.	. . . . .	675 80 . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	FESTE.	250. . . . .
Prom. à 5 p. 0/0. .	60.	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	69.	. . . . .	68 1/2. . . .
Loterie 5e tirage.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,*

COMMERCE,

ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1771. Du Mardi 31 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 1 *Décembre.*

LA Diete s'occupe du ſoin d'introduire dans ce Royaume la culture des pommes de terre. A cette occaſion, il a été adreſſé par les Papiers publics des invitations aux bons citoyens pour les engager à communiquer à la Nation leurs lumieres ſur cette partie de l'économie rurale.

On mande de Halmſtad en Halland, 31 Octobre, qu'il a été vérifié par les regiſtres qu'il étoit mort dans cette Province, en 1769, 80 perſonnes de la petite-vérole, ſçavoir 31 garçons, 48 filles, & un homme âgé de plus de 50 ans. Quelques jours avant la date de l'avis, les Paroiſſes de Haſloff, Karups & Morups avoient reſſenti à onze heures du ſoir, un tremblement de terre, le tems étant calme & le ciel ſérein. Il y a eu deux ſecouſſes à Morups, & une ſeule aux autres Paroiſſes, précédée d'un coup de tonnerre, & moins violente que celle de l'année 1759.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 5 *Décembre.*

Les mines d'argent de Kongſberg en Norvege arrachoient continuellement à la terre & aux Arts un grand nombre de bras : les Laboureurs & gens de métier ont été renvoyés à leur premiere profeſſion ; on a auſſi congédié les Etrangers auxquels il ſera fourni d'autres moyens de gagner leur vie : il paroît que leur nombre monte à 400 perſonnes. On ſent très-bien dans ce pays la prééminence de la culure de la terre ſur l'exploitation des mines des plus riches métaux.

Le 11 du courant, les Commiſſaires de la Banque feront part aux Intéreſſés dans une Aſſemblée publique convoquée à cet effet, du plan d'une nouvelle Banque de l'eſpece de celles que l'on nomme *Giro-Banquen*. On a parlé dans le tems de l'octroi accordé par S. M. pour ce nouvel établiſſement.

Avant-hier 130 vaiſſeaux, la plûpart Anglois, mirent à la voile du Sund pour la Mer Baltique.

ALLEMAGNE.

DE RATISBONNE, *le* 8 *Décembre.*

La Diete a reçu avec reconnoiſſance la déclaration que M. le Baron de Karg, Miniſtre Palatin, a faite, d'après un reſcript de ſa Cour, que Son Alteſſe Electorale permettroit que ſes Etats du Bas-Palatinat fourniſſent des bleds à cette Ville, mais qu'Elle ne conſentiroit pas pour le préſent à ce qu'il en fût exporté des pays de Neubourg & de Sulzbach, attendu que la denrée y manquoit, loin qu'il y eut du ſuperflu.

L'Electeur de Baviere a permis, avec reſtrictions, l'exportation des denrées des Etats du Haut-Palatinat, & défendu, ſous peine de mort, celle des bleds de Baviere.

S. A. S. le Margrave de Bade-Baden, actuellement regnant, a fait ſignifier, tant aux Sujets de ce Margraviat qu'à ceux de Dourlach, qu'à l'avenir il leur donneroit audience tous les Mercredis depuis huit heures du matin juſqu'à onze.

ITALIE.

De Florence, *le 7 Décembre.*

M. le Comte de Fabio Aſquino, Secretaire de l'Académie d'Agriculture d'Udine, continue avec un ſuccès conſtant, à employer la tourbe dans les fourneaux à brique : on y a cuit des pieces du poids de 102 livres, ce qui prouve l'activité de ce feu.

Les Particuliers ſecondent, dans toute les parties de la Toſcane, les vues bienfaiſantes de notre Auguſte Souverain, pour la culture du colſat. Les plantations réuſſiſſent parfaitement, & la végétation eſt très active. Le Mémoire compoſé ſur cet objet par M. Griſelini eſt très-propre à éclairer ce genre de travail. (*Nous en donnerons la traduction dans notre Journal*).

Il paroît ici chez Allegrini & Piſoni, une traduction de l'*Art de fabriquer les indiennes* à l'inſtar de l'Angleterre, publié à Paris par M. Delormois : la traduction eſt de M. l'Abbé Antoine Lumachi.

Il vient de ſortir de l'Imprimerie de la Congrégation de *Propagandâ Fide* à Rome, un Livre intitulé, *Alphabetum Brammhanicum ſeu Indoſtanum* : c'eſt le premier Ouvrage qui ait été imprimé en caracteres Indiens.

On écrit de Naples qu'un bâtiment parti de ce Port, il y a deux ans, pour l'Iſle S. Thomas, en eſt revenu chargé de cacao, de café, de bois de teinture, &c.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 14 Décembre.*

Les Aldermans ſe ſont aſſemblés en dernier lieu pour recevoir les requêtes des Soldats & des Matelots, avant que de diſtribuer les fonds légués par le Chevalier Jean Langham pour vingt-cinq Soldats & autant de Matelots que le Conſeil jugeroit être dans le beſoin, ou qui ne reçoivent aucune penſion des Hôpitaux de Greenwhic & de Chelſéa. (On leur donne quatre livres ſterlings par tête).

Un Particulier de cette Ville, nommé Wilſon, a laiſſé par ſon teſtament une ſomme de vingt mille livres ſt. deſtinée à être diſtribuée à titre de prêt entre vingt jeunes Négocians établis & domiciliés depuis deux ans au plus dans cette Ville. Les intérêts des ſommes prêtées doivent être payés tous les ſix mois au Bureau du Chambellan ; & a la mort des débiteurs, les fonds auſſi tôt retirés à la ſucceſſion, paſſeront entre les mains de quelqu'autre Marchand.

On vient d'établir un nouveau Marché à Caerſoot, lieu ſitué ſur le bord de la Saverne, au Comté de Montgomery. Les Habitans aſſurent que c'étoit autrefois une très-grande Ville qui eſt détruite depuis pluſieurs ſiecles. On y voit encore les ruines d'un château où aboutiſſoient différentes routes pavées dont on découvre des veſtiges avec des foſſés & des fortifications de terre.

Dans le Parlement d'Irlande, le Parti anti-miniſtérial pourſuit avec beaucoup de chaleur la ſuppreſſion des penſions.

IRLANDE.

De Dublin, *le 7 Décembre.*

Dans le Comité de la Chambre des Communes d'Irlande du 28 Novembre, le ſieur Lucius Obréen a obſervé que l'importation conſidérable qui ſe faiſoit dans ce Royaume, de biere forte & d'aile d'Angleterre & d'Ecoſſe, cauſoit aux Braſſeries de ce Royaume un très-grand préjudice ; qu'il s'importoit annuellement en Irlande plus de quarante mille barils de biere forte, ce qui diminuoit prodigieuſement la conſommation de celle qui ſe braſſoit dans le Royaume, que comme il s'employoit moins de dreche, il devoit naturellement en réſulter un préjudice ſenſible pour le labourage ; que les terres dont on tireroit le plus grand profit, ſi on les enſemençoit en grains, ne ſont employées aujourd'hui qu'en pâturage, ou qu'elles reſtent incultes & en friche ; que ces quarante mille barils étoient ſi gros

qu'ils équivaloient à quatre-vingt mille barils de biere d'Irlande, & il a proposé en conséquence de mettre un droit additionnel de deux shillings par barils de 32 gallons sur toutes les bieres importées de la Grande-Bretagne & d'Irlande.

Cet avis a été vivement combattu. Le Parti de la Cour a prétendu que le véritable moyen d'établir l'équilibre entre les brasseries d'Irlande & de la Grande-Bretagne, c'étoit d'encourager plutôt les premieres que de décourager les dernieres; que la Grande-Bretagne prendroit certainement ombrage d'une pareille taxe, & qu'elle arrêteroit l'exportation de son houblon, ce qui seroit un moyen infaillible de ruiner nos brasseries, attendu que l'Irlande ne produit que très-peu de cette denrée.

La réponse faite à cette assertion a été, que l'Angleterre vendoit annuellement à l'Irlande pour plus de cent mille livres sterlings de houblon; & qu'il n'y avoit pas lieu de penser qu'elle voulût se dépouiller de cette branche précieuse de commerce, par la seule raison que l'Irlande auroit mis une taxe légere sur la biere forte & sur l'aile.

Les Partisans du Ministere ont ensuite objecté que si la Grande-Bretagne n'arrêtoit point l'exportation de son houblon, le Parlement d'Angleterre pourroit prendre un autre parti; ce seroit de mettre plusieurs taxes sur l'importation des toiles d'Irlande, ce qui feroit un tort considérable aux marchandises les plus précieuses du crû du pays; que les brasseries d'Irlande souffroient plus de la distillation du grain pour faire du *whisky* (sorte d'eau-de-vie) que de l'importation de la biere forte; que la quantité de biere qui s'y buvoit n'étoit pas si grande, puisqu'elle ne se montoit pas à plus de vingt mille pintes par jour, objet très-modique relativement au nombre des Habitans.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 16 Décembre.*

Du 1 au 8, il est entré 29 bâtimens François & 10 Etrangers. Leurs principales cargaisons consistoient en 150 sacs 960 ardebs 50 quintaux de riz, 600 charges de feves, 1030 de légumes, 1003 milléroles d'huile, 6070 charges de bled, fruits secs, poisson salé, soude, séné, lisari, drogueries, amandes, &c. sans parler des marchandises de l'Amérique. Une circonstance remarquable, c'est que tout le bled est venu de la Cale, sur les tartanes la *Vierge de Grace*, la *Nayade*, le *Saint-Joseph*, la *Miséricorde*, le *Saint-Jean-Baptiste*, la *Sainte-Anne*, le *Postillon d'Afrique*, & le pinque la *Conception*, à la réserve de 120 charges apportées par la barque le *Saint-Esprit* venant d'Alexandrie & de Tunis.

La tartane la *Sainte-Barbe* avoit chargé partie de dates à Tunis; la tartane la *Crétoise*, d'huile à Candie; la corvette le *Saint-Joseph*, de l'huile, &c. à Acre; la barque l'*Avanturiere*, du riz, &c. au même lieu; la corvette la *Desirée*, du riz, &c. aud. Port; la barque la *Gracieuse*, de la soude & des cuirs à Tripoli; le brigantin *Jesus-Marie-Sainte-Anne*, soude & lisari, à Tripoli en Barbarie; le *Postillon de Syrie*, mêmes marchandises au même Port; la *Bombarde*, la *Vierge de Grace*, soude au même lieu; la corvette l'*Aimable Félicité*, diverses marchandises à Smyrne; la pinque les *Ames du Purgatoire*, légumes à Biserte. Le brigantin le *Comte d'Estain* est arrivé du Fort-Royal.

Du 4 au 11, il est parti 31 bâtimens François & 16 Etrangers, la pinque le *S. Victor* pour Tunis, la polacre la *Rose* pour Constantinople, la pinque le *Saint-Laurent* pour le Levant, & la pinque la *Sainte-Rose* pour la Morée.

Une Compagnie de Négocians a établi à Nice une nouvelle Fabrique de liqueurs, & S. M. le Roi de Sardaigne a permis qu'on lui donnât le titre de *Fabrique Royale*. Certains fruits, tels que le cédrat, l'orange, le citron, la bergamotte, perdent toujours dans le transport une partie de leur parfum & de leur huile; les Distillateurs de cette Fabrique auront l'avantage de les employer à mesure qu'ils seront cueillis. On peut s'adresser directement aux Entrepreneurs à Nice, en affranchissant les lettres; ou à M. *Isidore d'Hauteville*, l'un des Directeurs, à Antibes, sans les affranchir.

De Boulogne, *le 16 Décembre.*

Le navire Anglois, la *Royale Charlotte*, de 200 tonneaux, commandé par le Capi-

taine Georges Hamelt, a fait naufrage ſur la côte d'Andreſeilles, la nuit du 8 au 9. Il a été perdu, ainſi que toute la cargaiſon qui étoit fort riche : mais l'équipage, compoſé de 12 hommes, s'eſt ſauvé avec 12 paſſagers, du nombre deſquels étoient M. le Marquis de Puiſay, Capitaine au Régiment de Limouſin, & quelques Négocians de Londres & de l'Iſle de Grenade d'où ils rapportoient du ſucre, de l'indigo, du café, & du cacao.

D'AMIENS, *le* 21 *Décembre.*

On mande de Saint-Valery que le navire l'*Etoile Mignone*, bon voilier, du port de 160 tonneaux, commandé par le Capitaine Louis Peré, eſt prêt à partir pour aller prendre fret dans tel Port de Catalogne ou de Languedoc que l'on voudra. Les Négocians qui deſireront fréter pourront s'adreſſer audit Capitaine, ou à MM. *veuve Maſſet & Fils à Saint Valery*

Les Etats d'Artois ont accordé une gratification de 1200 livres à M. Rouſſel Bouret, Commis au Bureau des affaires contentieuſes du Contrôle-Général, ci-devant Avocat à Arras, en conſidération du Commentaire ſur la Coutume d'Artois qu'il vient de donner au Public.

M. l'Intendant de Flandre & d'Artois a rendu, le 12 Novembre, une Ordonnance, par laquelle il eſt enjoint à tous Voituriers quelconques de détourner leurs voitures & de les faire paſſer ſur le chemin à côté de la chauſſée, lorſqu'ils rencontreront des Courriers de la Poſte aux lettres & aux chevaux.

D'ORLÉANS, *le* 23 *Décembre.*

Depuis long-tems les prix des grains ne varient qu'inſenſiblement ; ils tendent à une diminution : le pain eſt toujours au même taux.

La Dame Pellès, d'Anvers, connue par ſes ouvrages de Malines, doit ouvrir ſon Ecole de dentelles le 7 Janvier prochain : elle ne pourra recevoir qu'au mois d'Août prochain des Filles de charité. Elle offre aux jeunes perſonnes à qui elle donnera des leçons de leur laiſſer leurs ouvrages.

DE PARIS, *le* 26 *Décembre.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 15 Décembre, qui commet l'Adjudicataire des Fermes pour faire la perception & recouvrement des différens nouveaux ſous pour livre, perceptibles en exécution de l'Edit du mois de Novembre 1771, tant ſur les droits faiſant partie de ſon bail, que ſur ceux d'octroi & autres déſignés en l'article VI de la Déclaration du 3 Février 1760.

Autre du 15 Décembre, qui modere à deux ſous pour livre ſeulement, les huit ſous pour livre perceptibles en exécution du même Edit, en ſus du principal des droits ſur les cuirs.

Autre du 15 Décembre, qui regle la perception des différens ſous pour livre ſur les droits aux entrées de la Ville, Fauxbourgs & Banlieue de Paris.

Autre du 15 Décembre, qui exempte les droits ſur le bled & la farine, établis pour la conſtruction de la Gare & Halle de Paris, des ſous pour livre dont la perception eſt ordonnée par l'Edit de Novembre 1771 : & ordonne qu'il ſera compté à l'Adjudicataire des Fermes des huit ſous pour livre qui ſeront perçus au profit de S. M. en ſus des autres droits établis par les Lettres-Patentes du 25 Novembre 1762.

Autre du 15 Décembre, qui regle la perception des ſous pour livre, en exécution du même Edit, en ſus des droits du don gratuit des Villes & Bourgs & autres dont la prorogation eſt ordonnée par l'article IV dudit Edit. Sur ce qui a été repréſenté à Sa Majeſté que les droits établis pour le payement du don gratuit, & dont la prorogation eſt ordonnée par l'article IV de l'Edit, ont juſqu'à préſent été exceptés de la perception des premiers ſix ſous pour livre ; que ces droits portent ſur les conſommations les plus néceſſaires à la vie, & que parmi les lieux qui y ſont aſſujettis, ſe trouvent pluſieurs petits Bourgs, la plûpart uniquement ou principalement habités par des Cultivateurs & gens de peine, vivant du travail de leurs mains ; qu'ainſi de l'augmentation deſdits huit ſous pour livre en totalité ſur le principal deſdits droits, il réſulteroit un renchériſſement ſenſible des denrées qui fourniſſent ſeules à la ſubſiſtance d'une portion des Sujets de S. M. qu'Elle a toujours eu intention de ménager : Sa Majeſté a ordonné que le droit d'onze ſous ſix deniers en principal, par voie

PRIX des Grains pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris du quintal du même poids.

Supplément

Noms des Villes.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
AMIENS.	320		20	24	300	120	25
Abbeville.	400		46	30	174		18
Boulogne.	227		15				15
ORLEANS.	271				220		24
Montargis.				24	175	125	40
Gien.	240				150	110	15
LYON.	318		82				
Saint-Etienne.					175	130	
MOULINS.					160	150	18
Nevers.	420				300	300	15
Château-Chinon.	504				150	180	12
RIOM.	240				230	190	25
Clermont.	245				230	180	18
Issoire.	504				130	150	15
POITIERS.	260				200	135	20
Confolens.					250	250	60
LIMOGES.	290				200	160	15
Angouléme.	253				180	150	24
TOURS.					200	160	25
Amboise.					200	120	18
Saumur.	238				240	200	12
AUCH.	300				200	150	30
L'Isle Jourdain.	416				150	160	50
Beaumont.							
CHAALONS.					90		10
Joinville.	240				120		10
Sainte-Ménéhould.	504		70	42	200	100	5
CAEN.		140		28	250	100	20
Bayeux.		155		15	200	90	20
ALENÇON.	260	200		32	200	150	15
Verneuil.	336	224		42			24
RENNES.	233		49	28	160	140	12
Saint-Malo	260		17	33			
Saint-Brieux.				21	140		12
PERPIGNAN.					120	90	18
Pamiers.					140	142	35
DIJON.	250				300	120	18
Châtillon-sur-Sône.	175				200	90	20
Failbillot.	350					100	12
STRASBOURG.	233		35		198	176	14
Landau.	305		24				
LILLE.			45		300		63
Douay.					400		50
Dunkerque.	220				300		46
VALENCIENNES.	545		62		300	180	40
Maubeuge.			47		160	130	18
Cambray.	490		36		300	125	60

PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, ſçavoir, les Grains ſur le pied du ſeptier de douze boiſſeaux de Paris, peſant 240 livres; les Vins & Boiſſons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées ſur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.

Supplément du mois de Novembre, attribué au N°. 105. de Décembre.

Noms des Villes.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Pain de Froment.	Pain de Méteil.	Pain de Seigle.	Orge.	Avoine.	Foin.	Paille.	Vin de Bourgogne.	Vin de Champagne.	Vin de Pays.	Eau-de-Vie de Vin.	Eau-de-Vie de Cidre.	Bierre.	Cidre.	Bœuf gras.	Bœuf de labour.	Veau la piece.
AMIENS.	19 2 6	15 15	14 12 6	3 4	2 2	1 6	10 13	5 17	1 13 4	1 18 8	200	210	. . . .	320	. . . .	20	24	300	120	25
Abbeville.	22 10	20 6 1	15 12 9	2 5	2	1 7	15 6	7 10	1 8 5	1 11 3	200	180	. . . .	400	. . . .	46	30	174	. . . .	18
Boulogne.	34 13 4	. . . .	16	5	3 4	2 6	13 6 8	7 2 2	2 4	1 13 4	151	140	. . . .	227	. . . .	15	. . . .	. . . .	. . . .	15
ORLEANS.	26 5 9	21 18 10	19 13 2	. . . .	2 4	. . . .	15 5 9	11 8 7	3	1 6	. . . .	. . . .	78	271	. . . .	. . . .	. . . .	220	. . . .	24
Montargis.	29 12	25	23 4	3 3	2 4	. . . .	16	9 12	2	2	. . . .	. . . .	80	. . . .	. . . .	. . . .	24	175	125	40
Gien.	26	23 10	21	2 11	2 5	. . . .	16	10	3	1 5	. . . .	. . . .	120	240	. . . .	. . . .	. . . .	150	110	15
LYON.	28 2 8	25 2 9	23 19 11	4 3	2 7	2 4	13 5 8	10 14 10	3 10 1	2 10	. . . .	. . . .	95	318	. . . .	82	. . . .	. . . .	. . . .	. .
Saint-Etienne.	33 18 4	29 9 1	24 19 10	3 6	3 2	2 4	20 16 6	10 8 3	2 18 5	1 9 2	. . . .	. . . .	84	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	175	130	. .
MOULINS.	30 18 8	. . . .	23 7	5	. . . .	4	. . . .	8 15 1	2	1	. . . .	. . . .	70	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	160	150	18
Nevers.	25 8	24	22	3 4	. . . .	2 10	18	8 16	2	1	. . . .	. . . .	90	420	. . . .	. . . .	. . . .	300	360	15
Château-Chinon.	31 4	. . . .	24	3	. . . .	1 6	. . . .	8 8	1 10	. . . .	. . . .	. . . .	116	504	. . . .	. . . .	. . . .	150	180	12
RIOM.	30	29 14	25 16	4 2	2 3	. . . .	21 6	7 4	2 10	18	. . . .	. . . .	90	240	. . . .	. . . .	. . . .	230	190	25
Clermont.	31 6 1	28 8	27 3 8	4 4	2 3	2	20 10 8	6 5	3	15	. . . .	. . . .	77	245	. . . .	. . . .	. . . .	230	180	18
Iſſoire.	34 6	25 10 6	25 10 6	3 10	2 6	2	20 5 9	8 14 8	3 10	2	. . . .	. . . .	52	504	. . . .	. . . .	. . . .	130	150	15
POITIERS.	21 14 3	20 11 6	18 5 8	2	1 9	. . . .	13 2 10	8	3	18	. . . .	. . . .	90	260	. . . .	. . . .	. . . .	200	135	20
Confolens.	22 10	. . . .	19 4	2 9	2 3	1 9	. . . .	7 16	2 5	1	. . . .	. . . .	63	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	250	250	60
LIMOGES.	26 5	. . . .	22 10	2 10	. . . .	1 11	. . . .	7 10	2	1 10	. . . .	. . . .	72	290	. . . .	. . . .	. . . .	209	160	15
Angoulême.	25 7	17 7 3	. . . .	2 6	. . . .	. . . .	. . . .	9 15 9	2	. . . .	. . . .	. . . .	54	253	. . . .	. . . .	. . . .	180	150	24
TOURS.	26 13 3	22 7	18 5 1	3	2 5	2 1	14 9 4	8 1 1	2 10	2	. . . .	. . . .	91	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	160	25
Amboiſe.	26 12 9	22 16 6	19 7 9	2 11	2 9	2 7	18 13 6	9 13 7	2 10	1 15	. . . .	. . . .	46	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	200	120	18
Saumur.	23 3 7	16 12 10	16 12 10	2 6	2 2	. . . .	13 1 6	8 18 3	2	1 10	. . . .	. . . .	67	238	. . . .	. . . .	. . . .	240	200	12
AUCH.	21 11 6	. . . .	. . . .	3	. . . .	. . . .	. . . .	10	3	1 16	. . . .	. . . .	72	300	. . . .	. . . .	. . . .	200	150	30
L'Iſle Jourdain.	23 1 6	. . . .	. . . .	2 7	. . . .	. . . .	. . . .	9 1 5	3	. . . .	. . . .	. . . .	91	416	. . . .	. . . .	. . . .	150	160	50
Beaumont.	24	19 4	. . . .	2	. . . .	. . . .	. . . .	10 15 11	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	51	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. .
CHAALONS.	23 18 10	. . . .	16 2 3	3 3	. . . .	1 10	11 15 1	6 6 4	3	1 10	. . . .	. . . .	100	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	90	. . . .	10
Joinville.	21 6	15 15	15 4 6	2 6	2	. . . .	14 3 6	6 2 6	1 11	12	. . . .	. . . .	96	240	. . . .	. . . .	. . . .	120	. . . .	10
Sainte-Ménéhould.	20 6	. . . .	16	3	2 8	1 10	12	5	2 5	12	. . . .	. . . .	168	504	. . . .	70	42	200	100	5
CAEN.	23 18	. . . .	18 14 5	2 9	. . . .	. . . .	14 5 5	8	2 2	1 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	. . . .	28	250	100	20
Bayeux.	22 15 7	. . . .	. . . .	2 4	. . . .	. . . .	12 3	7 14 6	1 17 6	1 13 4	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	155	. . . .	15	200	90	20
ALENÇON.	23 19 11	21 18 10	20 11 5	2 6	2 3	2	14 1 3	7 4	2 10	1 10	300	250	. . . .	260	200	. . . .	32	200	150	15
Verneuil.	25	22 4	20 12	3	2 4	2 3	. . . .	8 8 9	2 10	1 12	. . . .	. . . .	. . . .	336	224	. . . .	42	. . . .	. . . .	24
RENNES.	26 8	23 7 10	23 4 3	2 5	2 1	1 11	21 8 7	8 10 11	3 10	1	. . . .	. . . .	56	233	. . . .	49	28	160	140	12
Saint-Malo	26 5	20 12 3	19 10 9	3 7	2 7	1 6	7 13 10	10 3 9	4	2	. . . .	. . . .	. . . .	260	. . . .	17	33	. . . .	. . . .	. .
Saint-Brieux.	24	18 7 4	16 5 8	2 10	2 7	2 2	14 5	10	1 16	12	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	21	140	. . . .	12
PERPIGNAN.	27 15	19 13 1	. . . .	3 3	2 10	. . . .	13 5	13 5	2 1 6	12 6	. . . .	. . . .	46	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	120	90	18
Pamiers.	24 4 10	20 17 10	19 1 7	2 6	. . . .	2	. . . .	9 9 5	2 15 6	1 16	. . . .	. . . .	49	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	140	142	35
DIJON.	32 9 4	19 12 8	15 6 11	3 8	1 10	. . . .	15 1 8	10 1 4	2	1 15	350	. . . .	175	250	. . . .	. . . .	. . . .	300	120	18
Châtillon-ſur-Sône.	22 8	16 16	. . . .	3	1 9	. . . .	11 9 4	8 10 8	2	1 10	. . . .	. . . .	87	175	. . . .	. . . .	. . . .	200	90	20
Failbillot.	21 16 4	17 9 1	15 5 4	5	3	2	15 5 4	8	2	1	. . . .	. . . .	63	350	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100	12
STRASBOURG.	19 4	16 2 8	13 1 4	3 1	1 8	1 8	11 9 4	6 8	1 15	1 3	. . . .	. . . .	55	233	. . . .	35	. . . .	198	176	14
Landau.	22	. . . .	19 7 4	2 10	2 7	1 10	16 5	8	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	54	305	. . . .	24	. . . .	. . . .	. . . .	. .
LILLE.	25 12 4	19 2 10	. . . .	3 7	2 4	1 9	12 19 9	6 16 4	2 3	1 14 3	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	45	. . . .	300	. . . .	63
Douay.	19 12	16 16	14 10	3 4	2 10	2 2	12 15	6 7 6	1 5	12 6	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	400	. . . .	50
Dunkerque.	28	. . . .	. . . .	2 1	2 8	3 7	13 16	7 17	1 17	1 14	. . . .	. . . .	. . . .	220	. . . .	. . . .	. . . .	300	. . . .	46
VALENCIENNES.	19 17 6	18	14 5	2 9	2 4	1 9	13 17 6	6 15	1 13 4	1 5	438	365	. . . .	545	. . . .	62	. . . .	300	180	40
Maubeuge.	21 14 3	17 9 4	13 4 8	3	2 5	1 10	13 4 8	5 5 10	1 12 6	1 2 6	420	140	. . . .	. . . .	. . . .	47	. . . .	160	130	18
Cambray.	18 3 8	10	13	2 1	1 10	. . . .	13 6	6 11 3	1 5	1	560	420	. . . .	490	. . . .	36	. . . .	300	125	60